

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS768

présenté par
M. Guy Bricout

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les termes « assiduité » et « participation active » font leur entrée dans le code du travail / les exigences

étaient-elles si insuffisantes auparavant pour pouvoir sanctionner les personnes ? Ces critères renforcent la suspicion de fraude, le manque de confiance à l'égard des bénéficiaires du RSA.

34 % des personnes éligibles au RSA n'en font aujourd'hui pas la demande ou y renonce face à la complexité administrative et à la honte d'être stigmatisé. Nous demandons la suppression de ces deux exigences qui sont posées. Les termes sont peu clairs et

non définis. Ils sont une ouverture à la libre interprétation de leurs attendus pour l'organisme d'accompagnement. De plus, par le manque de clarté sur les attendus, ces exigences déclencheront un nombre important de contentieux. Une des conséquences de cette mesure sera de réduire substantiellement l'espace d'initiative personnelle des allocataires. On peut donc s'interroger sur ce que l'on entend par participation active

et assiduité : comprend-t-on le temps passé chez soi à faire ses démarches ? Faudra-t-il prendre la parole « en salle » un certain nombre de fois minimum, signer une feuille de présence pour démontrer

son assiduité ? Le bénévolat associatif devra-t-il être justifié également par des feuilles de présence, alors que d'autres bénévoles qui ne touchent pas le RSA seront libres de s'engager quand bon leur semble ?

Cette stratégie d'accompagnement dit « intensif » présente le risque de renforcer la logique d'infantilisation des personnes, qui sont déjà marquées par des parcours remplis d'embûches, de rupture de droits, de justifications permanentes. 34 % des personnes éligibles au RSA n'en font aujourd'hui pas la demande ou y renonce face à la complexité administrative et à la honte d'être stigmatisé. Comment ne pas imaginer que cette réforme va aggraver ce chiffre ? Un risque de décrochage des plus pauvres qui pénalise notre société et qui coûte cher pour notre cohésion sociale,

notre système de santé physique et mentale, l'éducation de nos enfants, etc augmentera avec la mise en place de France Travail.